

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La Chambre consent-elle à ce que tous les bills publics et ceux qui précèdent l'article n° 33 restent au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI SUR L'AIDE AUX ORGANISMES DE CHARITÉ MESURE VISANT À ÉTABLIR UNE NOUVELLE LOI

M. Walter McLean (Waterloo) propose: Que le bill C-233, tendant à encourager la participation des bénévoles dans la société canadienne, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

—Monsieur l'Orateur, le but du bill C-233 est d'encourager le gouvernement à prendre des mesures pour aider le bénévolat au Canada. Le bill demande la mise en place d'un organisme. Il demande que l'on crée une commission qui étudierait les rapports existants, les études et les recommandations et ferait la synthèse de toutes les propositions en vue de suggérer différentes mesures au gouvernement.

Ce bill est important et opportun car si nous voulons que les Canadiens continuent à s'intéresser à leur prochain, il faut absolument que nous encourageons les efforts de millions de bénévoles canadiens en dépit de l'inflation et des difficultés économiques qu'un grand nombre de gens connaissent actuellement.

Le bill prie le gouvernement de prendre des mesures dans deux domaines. Dans le domaine fiscal d'une part en modifiant la loi fiscale pour que les personnes qui font des dons aux organismes bénévoles bénéficient des mêmes exemptions fiscales que celles qui versent des contributions aux partis politiques. Cette question a d'ailleurs été soulevée par mon collègue le député d'Edmonton-Sud (M. Roche) le 9 juin 1980 dans le cadre d'une motion d'initiative privée.

Le second point mentionné par le bill porte sur le partage des biens et des services. Le bill dit qu'il importe d'utiliser les deniers publics qui ont servi à financer l'achat de biens et services destinés à permettre au gouvernement de fonctionner et de communiquer, et à les mettre à la disposition des organismes bénévoles en dehors des périodes d'utilisation de pointe pour faire le meilleur usage possible de l'argent des contribuables. C'est réalisable. On l'a d'ailleurs fait dans certains secteurs. Il suffit de vouloir. Le bill énumère plusieurs domaines à titre d'exemples seulement où cela serait possible.

L'idée que je lance par le biais du bill C-233 n'est pas neuve. Elle est le fruit de recherches et d'études considérables qui remontent à 1951, date de la publication du rapport Massey par la Commission royale d'enquête sur les arts, les lettres et les sciences. Il existe de nombreuses études sur les besoins des organismes bénévoles comme sur les différentes façons de fournir une aide en nature qui réponde aux besoins particuliers. Je propose par mon bill de créer une commission qui devra transmettre un rapport au ministre des Finances dans les six mois de sa création.

Pour souligner l'importance d'adopter aujourd'hui le bill C-233, je voudrais rappeler combien le bénévolat a contribué à

Organismes de charité

la fois à notre mode de vie et à l'économie nationale. Moi-même j'ai fait partie d'organismes bénévoles en qualité de directeur régional de SUCO, de directeur de la campagne nationale dans le cadre du Programme de développement international du centenaire canadien, de directeur général de l'Association pour le développement mondial du Manitoba, de président du Conseil d'aide œcuménique et pour avoir fait partie des conseils d'un certain nombre d'organismes bénévoles à l'échelon national ainsi que d'un certain nombre de services sociaux et communautaires à l'échelon local.

Selon une enquête que Statistique Canada a menée dans le contexte de la Semaine nationale du bénévolat, enquête tenue entre le 27 avril et le 3 mai, quelque 2.7 millions de Canadiens, c'est-à-dire 15.2 p. 100 de la population active, ont accompli du bénévolat entre février 1979 et février 1980. Cette enquête dont les résultats seront publiés ce mois-ci, est la plus importante du genre jamais réalisée au Canada. Quelque 18,700 ménages ont été sollicités, soit au total 43,000 personnes. Les résultats indiquent aussi que 54 p. 100 des bénévoles étaient des femmes et 46 p. 100 des hommes. On a estimé que 49 p. 100 des bénévoles étaient âgés de 25 à 44 ans; que 36 p. 100 avaient 45 ans et plus et que les autres 15 p. 100 étaient répartis à peu près également dans les groupes de 20 à 24 ans et de 15 à 19 ans.

Je voudrais vous lire un bref extrait de l'introduction qui paraîtra dans la publication:

Si le bénévolat est aussi ancien que la charité elle-même, il a connu un intérêt croissant au cours des dernières années et celui-ci est attribuable à différents facteurs. On peut l'attribuer en partie au dévouement des groupements féminins en particulier qui ont voulu mettre en évidence l'importance, la nécessité et la valeur du travail social non rémunéré, essentiellement pour lui-même, sans compter qu'il peut déboucher sur un emploi rémunéré. On peut également dire qu'aux époques où l'austérité est de règle à tous les paliers de gouvernement, le travail bénévole représente une contribution active au mieux-être de la collectivité, mieux-être qui n'existerait pas autrement. Il existe aussi une autre raison à ce renouveau d'intérêt. On se rend compte que les nombreux services rendus par les bénévoles ainsi que le dévouement désintéressé dont ils font la preuve, ne peuvent en aucun cas coïncider avec les services sociaux assurés par les travailleurs rémunérés.

Les chiffres fournis dans ce relevé procurent maintenant des données à jour pour le bloc de recherches qui comprend «Gens à l'œuvre», rapport de 1977 du Conseil consultatif national du bénévolat présenté au secrétaire d'État à l'époque, le ministre actuel de l'Environnement (M. Roberts). Il comprend également deux rapports rédigés sous les auspices du Conseil canadien de développement social intitulés: «Volunteers: the Untapped Potential», publié en 1975, et «Tapping the Untapped Potential: Towards a National Policy on Volunteerism», qui a été publié en 1977. Le bloc de recherches a atteint son point culminant avec les mémoires préparés pour la réunion à laquelle participaient le gouvernement et le secteur du volontariat et qui a été tenue du 29 au 31 janvier ici à Ottawa. Appelée «Consultation '81» elle a été organisée par la Commission des organismes bénévoles nationaux.

Deux autres données utilisées lors de «Consultation 81» ont été tirées d'un relevé sur la main-d'œuvre publié par Statistique Canada le 28 janvier dernier. Le nombre global d'heures consacrées au bénévolat durant l'année terminée en février 1980 a atteint 373,991,000, ce qui correspond à environ 218,000 années-personnes de bénévolat.